geurs. Le Comité a aussi effectué, au mois d'avril, une visite aux États-Unis où il a étudié soigneusement les activités et les installations d'Amtrak. (1) Cette visite a permis au Comité de comparer VIA Rail Canada Inc. à une société qui connaissait à l'origine à peu près les mêmes problèmes et qui assure maintenant un service ferroviaire efficace. Le présent rapport se propose de rapporter de façon juste et exacte les préoccupations soulevées devant le Comité et de présenter des recommandations et des suggestions visant à assurer la création d'un service voyageurs qui soit efficace et rentable.

VIA RAIL CANADA DEVRAIT-ELLE EXISTER?

Le titre du présent rapport, qu'on ne saurait considérer comme un simple jeu de mots amusant, reflète l'inquiétude réelle du Comité à l'égard de l'avenir du service voyageurs au Canada. L'incertitude est telle qu'on s'attend, dans certaines régions du Canada, à la disparition de ce mode de transport à plus ou moins brève échéance. La détérioration progressive du service offert dans ces régions ainsi que la suppression de certaines liaisons annoncée par le gouvernement en 1981 expliquent cette incertitude et les doutes qu'on entretient au sujet de l'avenir du service voyageurs.

Les problèmes qu'a récemment connus VIA Rail Canada Inc., en particulier durant la période des vacances de Noël en 1983, alors que des pannes d'équipement ont entraîné des retards considérables, ont amené certains à conclure que VIA n'avait pas encore pris au sérieux son engagement d'améliorer la qualité du service voyageurs. Le Comité estime qu'il faut avant tout que le gouvernement s'interroge sur la valeur qu'il attache à la survie de VIA Rail Canada Inc. et du service voyageurs. Comme il le faisait remarquer dans son rapport provisoire de 1982, le Comité continue de croire qu'un réseau moderne et attrayant de transport ferroviaire de voyageurs peut et doit continuer à jouer un rôle important dans l'avenir des transports au Canada. (2)

Avons-nous choisi «la bonne voie» pour atteindre cet objectif? Certains progrès indéniables ont été réalisés, mais le Comité estime qu'on est encore loin du but visé. Il est pourtant convaincu que la mise en œuvre de certaines mesures gouvernementales, l'adoption de saines pratiques de gestion et l'octroi à la société de pouvoirs accrus permettraient à VIA Rail Canada Inc. d'assurer aux Canadiens un bon service voyageurs.

CHANGEMENTS SURVENUS DANS LE SERVICE VOYAGEURS DEPUIS JUILLET 1982

Si le Comité a entendu beaucoup de commentaires négatifs au sujet du service voyageurs au Canada, on lui a aussi fait part des améliorations apportées au système depuis la parution de son rapport provisoire en juillet 1982. Le ministre des Transports, l'honorable

⁽¹⁾ Le fascicule n° 5 des Délibérations du Comité en date du 7 juin 1984 expose les conclusions auxquelles le Comité en est venu à la suite de cette visite.

⁽²⁾ Sénat du Canada, Rapport provisoire sur le service ferroviaire de transport de voyageurs assuré par VIA Rail Canada Inc., 6 juillet 1984, p. 2.